Envoyé en préfecture le 31/07/2026
Reçu en préfecture le 31/07/2026
Publié le
ID : 085-218502185-20260730-DELCM30072026E-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA VENDEE

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT GEORGES DE POINTINDOUX

SEANCE du 30 juillet 2026

Date de convocation :
17/07/2026

Date d'affichage :
17/07/2026

En exercice : 19
Présents : 15
Absents : 04
Votants : 18

Pouvoirs : 03

L'an deux mil vingt-six
Le trente juillet à vingt heures trente minutes
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de
Jean-François PEROCHEAU, Maire

Etaient présents : Jean-François PEROCHEAU, Maire

Mmes, MM, MÉCHINEAU Jean-Luc, De PARSEVAL Anne, MONNERON Yann, ROBIN Myriam, BIRON Olivier, FOLLIOT Florine, GUYOT Jean-René, FERRÉ Clémentine, MALRIEU Jérôme PROUTEAU Romain, BUTTNER Jason, CHOISNET Frédérique, DEGRELLE Guillaume, BOISRAMÉ Magalie.
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :MME CLERC Cécilia, , LE GOYET Géraldine, NÉAU Pierre, BARRETEAU Gladys.
Absent : -----

Madame Cécilia CLERC a donné pouvoir à Madame Anne de PARSEVAL
Madame Géraldine LE GOYET a donné pouvoir à Monsieur Jérôme MALRIEU
Monsieur Pierre NÉAU a donné pouvoir à Monsieur Jean-René GUYOT

Madame Clémentine FERRÉ a été élu e secrétaire de séance.

CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR L'UTILISATION DE LA SALLE DE MOTRICITÉ DE L'ÉCOLE PRIVÉE

Monsieur le Maire rappelle que la salle polyvalente sera fermée pour travaux à partir de septembre 2026. Durant cette période, les sections Yoga et Théâtre de l'Amicale laïque n'ont pas trouvé de solution auprès des communes voisines pour maintenir leurs activités.
Monsieur le Maire a donc sollicité l'école privée qui dispose d'une salle de motricité qui peut être isolée des classes et accessible par l'extérieur. Cette mise à disposition pourrait être mise en place moyennant une contribution financière de 25 € par utilisation. Les besoins pour les activités sont :

- Yoga : 2 séances par semaine soit 50 €
- Théâtre : 1 séance par semaine soit 25 €

Il doit y avoir environ 19 semaines d'activités à financer.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DECIDEà l'unanimité** de :
 - **VALIDE** la contribution financière de 25 € par utilisation de la salle de motricité de l'école privée ;

Mise en ligne le : 27/10/2026 15:04 (Europe/Paris)
Collectivité : Saint-Georges-de-Pointindoux
https://www.saintgeorgesdepointindoux.fr/documents_administratifs/84491

Envoyé en préfecture le 31/07/2026
Reçu en préfecture le 31/07/2026
Publié le Publiée le
ID : 085-218502185-20260730-DELCM30072026E-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA VENDEE

- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous document afférent à la mise en exécution de la présente

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-François PEROCHEAU

Le Secrétaire de séance,
Clémentine FERRÉ

Mise en ligne le : 27/10/2026 15:04 (Europe/Paris)
Collectivité : Saint-Georges-de-Pointindoux
https://www.saintgeorgesdepointindoux.fr/documents_administratifs/84491